

EXTRAIT DU REGISTRE
DES **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
DE LA COMMUNE DE **SAINT-AUNÈS**
SÉANCE DU 27 JUIN 2019

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 23.
- En Exercice : 23.
- Qui ont pris part à la délibération : 21.

Date de la Convocation

21 Juin 2019

L'an deux mil dix-neuf,
et le vingt-sept Juin à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué,

Date d’Affichage

21 Juin 2019

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de **Alain HUGUES, Maire,**

Présents :

Cécile PEREYRON, Patrick JOURNET, Florence THOMAS, Martine PECCOUX,
Jean-Pierre BAUD, Pierre VANDROUX, Annick AMASIO, Isabelle CERDA, Gérard GRABIEL,
Jacques HELSEN, Sandrine LAURENT, Marie-Luce MALATERRE, Brigitte MEYNIER,
Luc VIDAL.
Jean-Michel PRÉGET, Nathalie PETIT-TRIAL.

Absents excusés :

Alain AQUILINA a donné pouvoir à Alain HUGUES.
Mireille DUFOUR a donné pouvoir à Luc VIDAL.
Julie DETER-HOLON a donné pouvoir à Nathalie PETIT-TRIAL.
Georges GARCIA a donné pouvoir à Jean-Michel PRÉGET.

Absents :

Vincent CARBONELL, Nancy SEGURA.

Objet : Déviation Est de Montpellier (DEM).

La déviation Est de Montpellier (DEM ou RD65E1) constitue un maillon de la ceinture de contournement de l'agglomération avec le Sud, l'autoroute A9 et la liaison en boulevard urbain vers la RD 65, au Nord.

Jusqu'en 2007, date du transfert de compétences au Département, le projet était sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat. Depuis 2007, le Département de l'Hérault assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération qui compte deux tronçons :

- DEM phase 1 correspondant au tronçon RD 613 – boulevard Philippe Lamour, réalisée en 2008,
- DEM phase 2 correspondant au tronçon boulevard Philippe Lamour –autoroute A9, en cours d'étude.

Le Conseil départemental a engagé une procédure de concertation publique qui s'est déroulée en 2012 et qui a porté sur 4 fuseaux.

En décembre 2017, Montpellier Méditerranée Métropole a sollicité l'analyse d'une nouvelle variante combinée qui débiterait au nord, au niveau de la variante 3 et qui passerait plus à l'ouest entre les variantes 1, 2 et 3.

Or le fuseau n° 1 est celui qui a le moindre impact sur le territoire du Pays de l'Or, et plus spécifiquement sur celui de Saint-Aunès, tant au niveau de l'habitat existant, de l'agriculture et du milieu naturel.

Concernant plus particulièrement l'impact agricole, le fuseau n° 1 est celui qui impacte le moins les vignes de l'AOP de la Méjanelle et qui est soutenu par l'ensemble des propriétaires des mas viticoles concernés.

C'est pourquoi le conseil municipal de Saint-Aunès a émis le souhait de retenir le fuseau n°1.

Une première délibération en ce sens a en effet été prise dans le cadre de la concertation de 2012. Le positionnement de la commune a ensuite été réitéré par délibération du 17 septembre 2018.

Le Département de l'Hérault engage une nouvelle concertation publique sur ce projet, du 6 juin au 11 juillet 2019. Dans ce cadre, il a retenu 2 variantes, la variante Ouest et la variante Est, correspondant respectivement au fuseau 1 et à une version hybride des fuseaux 2 et 3.

Au cours des deux réunions publiques tenues, l'ensemble des viticulteurs concernés par le projet, avec le soutien de la Chambre d'Agriculture, ont émis le souhait de ne retenir aucune de ces deux variantes et de proposer une variante nouvelle dite 0, annexée à la présente délibération.
Il est proposé à l'Assemblée de se positionner à nouveau officiellement sur cette période de consultation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET le vœu de retenir la variante 0 proposée par les viticulteurs et la Chambre d'Agriculture dans le cadre du projet d'aménagement de la DEM section 2 : Boulevard Philippe Lamour/A709, qui fait l'objet d'une concertation publique par le Département de l'Hérault du 6 juin au 11 juillet 2019.

Le Maire,



Alain HUGUES